Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 029-212902472-20251217-DEL2025_7_8-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 17 Décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-EVARZEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. René ROCUET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 Décembre 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 23
Procurations : 4
Votants : 27

PRESENTS : Tous les Conseillers à l'exception de ceux qui ont donné procuration.

PROCURATIONS : M. Yann HUBERT à M. Eric BERDER, M. David GORAGUER à M. Serge SINOU, Mme Gabrielle COSQUERIC à Mme Jacqueline JEGOU et Mme Hélène CUILHE à Mme Catherine HECK.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Frédérique LE BIHAN.

OBJET : 2025-7-8 : EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme, le Maire peut, jusqu'à l'adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

En dehors des dépenses à caractère pluriannuel et du remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget, l'article L1612-1 du CGCT permet au maire, jusqu'à l'adoption du BP 2026 d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur autorisation du conseil municipal dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025. (BP+DM).

Sur le fondement de l'article L1612-1 du CGCT, la prise en charge par la commune des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2026 peut être autorisée comme suit :

Opération		BP 2025	DM	BP + DM	Plafond des crédits pouvant être ouvert par anticipation	Crédits ouverts 2026
Numéro	Libellé					
11	Mobilier et matériel	46 800,00	30 758,00	77 558,00	19 389,50	19 389,50
13	Voies et réseaux	53 900,78	36 000,00	89 900,78	22 475,20	22 475,20

Il vous est proposé :

D'AUTORISER le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits 2026 ouverts avant le vote du BP, conformément au tableau ci-dessus.

POUR : 27	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

SAINT-EVARZEC, le 30 Décembre 2025

Le MAIRE,
René ROCUET